



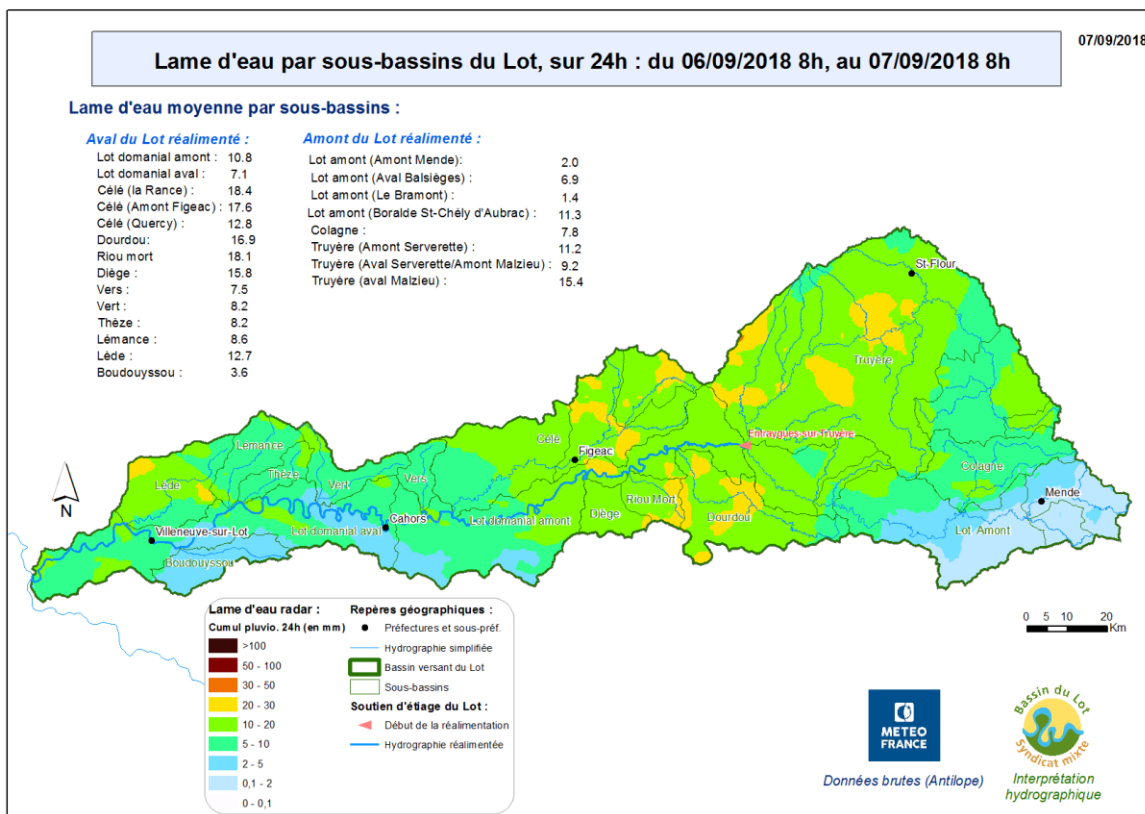
Le 13 septembre 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°12

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode pluvieux du 6 au 7 septembre 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Plusieurs passages pluvio-orageux enregistrés sur le bassin cette semaine :

- Dans la journée du 5 septembre, plusieurs perturbations ont défilé sur le bassin : le matin ainsi que dans la soirée et dans la nuit
- Averses pluvieuses dans la journée du 6 apportant localement plus de 20mm cumulé
- Dans la matinée du 9 septembre, traversée d'une perturbation dans le 47 apportant 10mm à l'exutoire du bassin versant.
- Enfin, dans la soirée du 12, très localement dans le 47 ainsi qu'une cellule orageuse autour de Saint Flour (> 40 mm)

Les prévisions annoncent un temps couvert jusqu'à ce weekend puis le retour du soleil avant une possible perturbation dès mardi prochain.


Hydrologie du bassin :

Les épisodes pluvieux du 5 et 6 septembre ont permis de soulager temporairement les débits du bassin de la Truyère ou des affluents du Lot aveyronnais comme le Dourdou, Riou Mort ou la Boralde de Saint Chély.

Cette semaine, 9 stations ont franchi leurs débits seuils dont l'Epie à Oradour qui a franchi son DOE.

Le débit du fleuve Garonne est repassé au-dessus du DOE en amont et aval de sa confluence avec le Lot.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne. Dans l'attente de la valeur retenue pour le DOE de la Lède, un accord avec le gestionnaire de la retenue de Pailloles a été conclu pour maintenir 90 l/s.

 Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

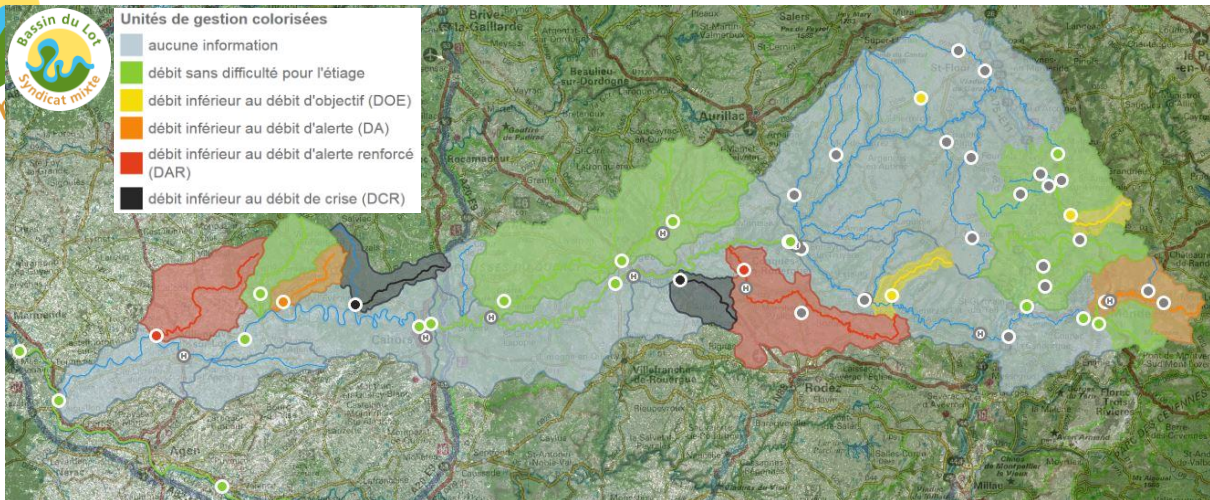
Station	P.	06 Sep	07 Sep	08 Sep	09 Sep	10 Sep	11 Sep	12 Sep	+ ◆
LOT AMONT :									
Mende [aval]		0.43	0.46	0.43	0.4	0.39	0.38	0.38	
Castelnaud-de-Mandailles		0.2	0.2	0.14	0.14	0.2	0.16	0.16	
TRUYERE :									
Serverette		0.3	0.3	0.25	0.23	0.23	0.21	0.21	
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.18	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS									
:									
Conques		0.4	0.5	0.34	0.32	0.29	0.28	0.25	
Viviez [2]		0.4	0.16	0.12	0.08	0.09	0.1	0.09	
LOT AVAL CAHORS :									
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.06	0.06	0.06	0.05	0.06	0.05	0.05	
Boussac		0.09	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Casseneuil		0.1	0.1	0.11	0.11	0.12	0.12	0.1	

LÉGENDE

	débit sans difficulté pour l'étiage
	débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
	débit inférieur au débit d'alerte (DA)
	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
	débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 12/09, 3 stations ont franchis le DOC, 2 le DA, 2 le DAR et 2 le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 05/09/2018

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sècheresses sur le bassin : (en gras les dernières mesures prises)

Dans le 48 : Arrêté du 6 septembre 2018

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin) et Truyère
Alerte : Colagne (cours d'eau)

Dans le 15 : Arrêté du 5 septembre 2018

Vigilance : bassin de la Truyère et Margeride, bassin du Lot

Dans le 12 : Arrêté du 28 août 2018

Niveau 1 : TEorganisationnel depuis le 1^{er} juin sur le bassin sensible du Dourdou de Conques
Niveau 1 : Bassin du Lot amont
Niveau 2 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère
Niveau 2 : TE du bassin de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du 6 septembre 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents
Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents
Niveau 2 : -50% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents
Niveau 3 : -100% pour le Vert aval + affluents
Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté
Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 28 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents
Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents
Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents
Niveau 3 : -100% (sauf dérogoires) pour le bassin du Lot NON réalimenté
Niveau 3 : -100% (sauf dérogoires) pour le Boudouyssou NON réalimenté et Tancanne + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Les 6 et 7 inclus, le débit d'Entraygues se situait entre 40 et 70 m³/s puis après une période à 15 m³/s, les éclusées ont repris à plusieurs reprises à hauteur de 60 m³/s pendant 10-12h avec retour à la consigne de soutien d'étiage aujourd'hui.

Des éclusées hydroélectriques ont été enregistrées à la station d'Aiguillon.



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en forte baisse pour les retenues de la branche Truyère et Maury. La période de conventionnement de la retenue de Maury étant terminée (juillet-août), la cote de remplissage est passée en dessous de la cote touristique.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Les températures maintiennent l'avance végétative dans le Lot-et-Garonne de 9 à 12 jours en fonction des dates des semis.

Au vu de l'étalement des semis au printemps, certaines parcelles de maïs nécessitent encore de l'irrigation pour atteindre le seuil de 50% d'humidité. Les fruits sont dans leur phase de récolte, cependant au vu des conditions climatiques et en l'absence de pluie efficace, un apport en eau doit rester constant pour les réserves des vergers et du sol.

Les activités touristiques baissent scolaire mais le mois de septembre reste important pour l'activité.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le 27 août à 14h avec la mise en place de lâchers à 260 l/s (200 l/s de plus que le débit réservé du réservoir de Charpal).

Malgré le passage temporaire sous le DOE lors de la journée du 29 août, la Colagne se maintient grâce au soutien d'étiage au-dessus du DOE.

NB : Pour rappel le point nodal de la Colagne au Monastier-Pin-Mories fait l'objet d'une révision dont les propositions de valeurs seront présentées cet automne.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à **12 m³/s**.

L'index Lot est passé sous la quinquennale sèche et vient de franchir la décennale sèche.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet : 13,9 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 3,4 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 20 septembre 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 13/09/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 6-sept.-18	Vendredi 7-sept.-18	Samedi 8-sept.-18	Dimanche 9-sept.-18	Lundi 10-sept.-18	Mardi 11-sept.-18	Mercredi 12-sept.-18	Jeudi 13-sept.-18	Vendredi 14-sept.-18	Samedi 15-sept.-18	Dimanche 16-sept.-18	Lundi 17-sept.-18	Mardi 18-sept.-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne 12	12	12	12	Consigne 12	12	12	Consigne 12	12	12	12	Consigne 12	
QNR à Entraygues*	9.9	12.1	11.5	10.7	9.1	8.8	8.5						
Entraygues-aval (EDF) (12)	47.9	53.6	16.3	16.8	40.1	38.6	42.4						
Entraygues-Roquepailhol (12)	46.5	47.9	15.4	16.0	38.4	35.7	40.0						
Faycelles (46-12)	41.2	63.7	28.4	17.6	36.3	41.2	44.7						
Cahors-Lacombe (46)	29.5	46.2	38.6	20.8	19.9	34.0	32.0						
Coutet (EDF) (47)	29.4	48.1	61.8	25.0	21.7	40.6	40.0						
Aiguillon-Ville (47)	32	52.4	67.1	30.2	25.6	44.5	44.2						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <u>touristique</u> (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	13-sept	728.45	+2.45	-1.77
Sarrans	13-sept	637.77	+1.77	-2.00
Maury	13-sept	581.94	-1.56	-2.64
Castelnau	13-sept	412.24	+1.74	-0.07

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiaqe.bassindulot.fr>



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

10/09/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

13/09/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 22

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 10 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENREDI 14 SEPTEMBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 23

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENREDI 13 SEPTEMBRE 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 18 SEPTEMBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE